

**▶▶▶ PUBLIC**

Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents de collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques. Expérience pratique du levage souhaitée.

Employeur souhaitant respecter l'obligation de formation prévue par le code du travail (R 4323-56) pour la délivrance de l'autorisation de conduite des appareils de levage.

**▶▶▶ ACCESSIBILITÉ**

Tous les membres de l'équipe administrative ayant suivi une formation « Référént Handicap », vous aurez à chaque appel une personne compétente pour vous accompagner sur votre besoin de formation.

Notre démarche est disponible sur la page [Accessibilité](#) de notre site internet.

**▶▶▶ PRÉREQUIS**

Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française

**OBJECTIFS**

- Connaître la réglementation dans les métiers du spectacle et de l'évènement
- Connaître la réglementation liée aux appareils et accessoires de levage pour la machinerie
- Utiliser en sécurité les différents appareils et accessoires de levage

**▶▶▶ CONTENU***Théorie*

## Partie 1 – La réglementation

- Les risques professionnels dans le spectacle
- Obligations et principes généraux de prévention
- Les formations obligatoires
- Les recommandations
- Les responsabilités et les sanctions

## Partie 2 – La réglementation liée aux appareils et aux accessoires de levage

- Les principaux textes
- Les arrêtés : « Appareils et accessoires de levage » : documents administratifs
- Connaissance des équipements : Compréhension des limites d'utilisation du matériel : CMU, coefficient d'utilisation, charges de rupture..., etc...
- La vérification des équipements
- Calcul des charges : Rappels des notions de physique et de RDM (résistance des matériaux), Lecture des abaques.

## Partie 3 – Le levage en machinerie

- Particularité du levage de charge au-dessus des personnes.
- Les différents appareils et accessoires de levage utilisés dans le spectacle et de l'évènement.
- L'installation des équipements
- Les différents systèmes de machinerie : Manuelle, contrebalancée, motorisée
- Les nœuds
  
- Les différentes manœuvres : couplage - mouflage
- Procédure de réalisation des accroches

**Pratique**

- Manipulation de la machinerie sur site
- Réalisation de nœuds
- Mise en place de la procédure et vérification des accroches

**►►► MÉTHODES MOBILISÉES****• Moyens pédagogiques**

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'évènementiel.

Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.

Notez que :

- Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse.
- Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

**Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ?** Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

**• Moyens d'encadrement**

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, accrocheurs-riggers, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue.

Intervenant : Nick PRASIT.

**Quelles sont leurs motivations ?** Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

**• Moyens et organisation matériels**

Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

**►►► MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION**

La formation sera validée par un test théorique et pratique en fin de session.

Remise aux participants des attestations de formation afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'autorisation correspondante.

**• DURÉE**

**5 jours** (35 heures)

**• COÛT PÉDAGOGIQUE**

Coût individuel : mentionné sur notre [site internet](http://www.artek-formations.fr)

Coût en entreprise (intra) : nous consulter

*Étudié selon situation géographique, matériel et nombre de participants*

### • DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, France Travail, employeur...). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par mail : [contact@artek-formations.fr](mailto:contact@artek-formations.fr)

### FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Accroche et levage en vue de la délivrance d'une autorisation de conduite moteurs et poutres
- Travaux en hauteur et travaux en suspension
- Rigging et accroche d'équipements de spectacles